

AFFAIRE No 17 - ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 1988

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le programme d'assainissement pour 1988 comprenant la pose de réseaux d'eaux usées.

Ce programme est financé par une subvention du Conseil Général et par un emprunt.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme, ainsi que son mode de financement ;
- de m'autoriser :
- * à solliciter la subvention auprès de l'assemblée locale ;
- * à signer l'emprunt correspondant ;
- * à lancer les appels d'offres et à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Le programme proposé est le suivant :

- Rue Bertin (entre les Rues Bertin et Notre-Dame de la Source)	800 000
- Rue du Bois-de-Nêfles (entre la Rue d'Après et le Boulevard Doret)	600 000
- Rue des Poivriers	200 000
- Divers	250 000
Total	1 850 000

Commission des Finances

Elle est favorable.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 1988.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 18 DEC. 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

.../...

emmançoig el an

M. ANNETTE : Je voudrais savoir à quoi correspond ce programme d'assainissement. Tout ce secteur a déjà été assaini.

M. FOURNEL : Non. Actuellement, par exemple sur la Rue Bois-de-Nêfles, il n'y a pas de réseau d'assainissement. C'est une des rares grandes rues du centre-ville qui n'en a pas.

M. ANNETTE : Le réseau d'assainissement existant recouvre quelle superficie de la ville ?

M. FOURNEL : En nombre de kilomètres ?

M. ANNETTE : En pourcentage.

LE MAIRE : L'assainissement, à l'heure actuelle, ne concerne que la zone agglomérée, et n'existe pas dans celle rurale.

M. FOURNEL : Sont couverts environ 80 % de la ville basse, c'est-à-dire l'ancienne ville, également Sainte-Clotilde et le Chaudron. Au niveau des écarts, le réseau public d'assainissement est inexistant ; c'est partout de l'assainissement particulier ; il n'existe aucun réseau collectif.

M. ANNETTE : Il est sans doute prévu de réaliser un plan d'assainissement sur un certain temps. Ici, je relève qu'une somme de 1 850 000 F est nécessaire.

LE MAIRE : Les opérations d'assainissement ont débuté depuis longtemps déjà. A présent, nous poursuivons différents travaux, là où le besoin s'en fait sentir, là où de nombreuses constructions ont été réalisées, là où l'urbanisation est la plus forte...

M. ANNETTE : Pour Moufia, par exemple, existe-t-il un plan ?

M. GERARD M. : Oui, au niveau de la Z.A.C..

M. FOURNEL : J'évoquais tout à l'heure la "ville basse". Moufia en fait partie.

LE MAIRE : Les cités nouvelles y sont également incluses.

M. FERRERE : Les réseaux d'assainissement sont donc mis en place en parallèle de la réalisation de constructions récentes.

LE MAIRE : En effet.

M. FERRERE : Il est prévu de réaliser un tel réseau sur la Rue Bois-de-Nêfles. Est-ce que les habitations qui s'y trouvent vont nécessairement se brancher sur celui-ci ?...

M. FOURNEL : Les riverains sont tenus de le faire dans les trois ans qui suivent la pose du collecteur.

LE MAIRE : En tous les cas, quand bien même ils ne le font pas, ils vont payer une taxe.

M. FOURNEL : Le contrôle n'est pas rigoureux.

LE MAIRE : C'est la loi.

M. FOURNEL : Cependant, dès lors qu'il y a un collecteur à proximité d'habitations, tous les propriétaires concernés sont assujettis à la taxe d'assainissement. C'est d'ailleurs leur intérêt de s'y brancher, plutôt que d'avoir à faire nettoyer régulièrement leur fosse septique.

LE MAIRE : Il existe des secteurs, en centre-ville, où les habitations récemment édifiées ont des fosses septiques qui leur sont propres. En ce cas, les propriétaires concernés ont la faculté d'amortir ces équipements avant d'intégrer le réseau d'assainissement collectif.

Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.